

# Aide aux entreprises de la filière aéronautique

## **BPIFRANCE**

### Présentation du dispositif

- Les entreprises sous-traitante ou d'ingénierie de la filière aéronautique (rang 1,2 voire plus) peuvent être soutenues financièrement par Bpifrance.
- Cette aide concerne les entreprises qui ont projet d'ingénierie de mise au point de produit ou équipement destiné à être installé en première monte ou rechange sur un aéronef, dans la mesure où une commande ou un projet de commande est identifié.
- L'entreprise doit développer un programme de recherche, développement et innovation pour répondre à la demande du constructeur ou du sous-traitant.
- Les dépenses éligibles concernent les dépenses internes ou externes liés aux nouveaux équipements : frais de personnel, achats, sous-traitance, amortissement des investissements matériels et immobiliers liés au programme de recherche ou de développement expérimental.
- L'aide s'adresse aux entreprises implantées en France de moins de 2 000 personnes (indépendantes d'un groupe de plus de 2 000 personnes).

### Montant de l'aide

- L'aide de Bpifrance intervient sous la forme d'une avance remboursable (en cas de succès) couvrant jusqu'à 35 % des dépenses éligibles.

### Informations pratiques

- Le dossier de demande doit être déposé auprès de la Direction régionale de Bpifrance dont dépend l'entreprise.

### Critères complémentaires

- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 2000 salariés.
- Effectif de moins de 2000 salariés.
- Filière d'activité
  - > Aéronautique

### Organisme

#### **BPIFRANCE**

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**  
Web : [www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr)

### Source et références légales

Régime d'aide N 395/2010 : Régime d'aide à l'innovation et au développement durable du transport aérien.